

À vos droits, prêts, **PARTEZ !**

REGLEMEN-
TATION
VIII-04
06/2016



AUTORISATION D'ABSENCE POUR RENTREE SCOLAIRE

Quelle possibilité d'absence pour la rentrée scolaire ?

À l'occasion de la rentrée scolaire, il est possible de demander à sa hiérarchie une autorisation d'absence afin d'accompagner ses enfants en âge scolaire.

Quelle durée ?

La durée de cette absence est variable selon les entreprises.

Il est fréquemment admis une absence de 2 heures, sans retenue de salaire, mais pouvant faire l'objet d'une récupération à l'appréciation du chef de service.

A noter : cette autorisation d'absence est cumulable avec d'autres autorisations d'absence : mère de famille, congé annuel, RTT.

Comment en disposer ?

Cette journée est dotée dans l'outil de collecte des temps et des activités (GTA, PGI...) de votre entreprise.

Exemple : RS.

CFE UNSA ÉNERGIES
100% LIBRES... 100% VOUS !

Pour faire valoir vos droits,
n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre représentant
CFE UNSA Énergies